

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.04.20

Demande de subvention DETR pour les travaux de voirie 2020.

Monsieur le Maire indique que suite à la délibération du 30 janvier 2020 concernant la demande de subvention DETR au titre des travaux de voirie, cette dernière doit être divisée en deux demandes car elle porte à la fois sur des travaux de voirie et des travaux d'élargissement du pont de la Logne sur la voie communale de Belmont.

Il indique que le coût total des travaux sur la voirie s'élève à 29 490,00 € HT. Dans le cadre de la DETR 2020, une subvention au titre des travaux sur les voies communales peut être demandée au taux pivot de 40% dans la limite d'un plafond de 100000€ HT de dépenses. Le conseil Municipal décide de l'exécution de ces travaux et sollicite de l'Etat une subvention.

Quand aux travaux d'élargissement du pont route de Belmont, dont le coût HT s'élève à 20 020€, une subvention DETR (Etat) peut-être demandée au taux pivot de 50%. Le Conseil Municipal décide de l'exécution de ces travaux et sollicite de l'Etat une subvention.

Avis Arrêt du PLU Commune de LOUIGNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par un vote à main levée émet un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté en conseil municipal du 10 janvier 2020.

ALGECO Lot 6 Menuiseries Intérieures : Avenant n°1

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sur le lot 6, « menuiseries intérieures », n'avaient pas été prévus dans le marché et doivent être réalisés. Ces travaux concernent la mise en place d'une porte supplémentaire en remplacement de celle préexistante en mauvais état, état qui n'avait pas été détecté au moment du lancement du projet. L'entreprise MENUISERIE CHARPENTE LENHART, titulaire du lot 6, a présenté un devis de 185€ HT. Le montant total du marché pour l'entreprise passe de 656€ HT à 841€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.
- mandate Monsieur le Maire pour engager ces travaux et signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant.

Organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2020

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Considérant que le bien-être des enfants est prioritaire ;
- Considérant l'organisation du service municipal mis en place pour les Ecoles,

sollicite l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à la rentrée de septembre 2020

Recrutement d'un agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, décide qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : suite à la mutation de la secrétaire de mairie et la charge de travail supplémentaire que cela entraîne pour l'agent administratif restant.